



Comité Social et Territorial du conseil régional de la Région Normandie du 18 mars 2026

Déclaration préalable de la CGT-CRN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

Tout d'abord, comme vous le savez, un CST extraordinaire peut se tenir en visioconférence si et seulement si, les conditions de présence des élu(e)s sont compromises.

Dans ce cas précis, celle-ci est réglementairement organisée de salle à salle.

Ces conditions vous sont rappelées par l'article 8 du règlement intérieur de cette instance : « ...*la visioconférence peut être utilisée de salle à salle et non depuis un poste extérieur...* ».

Or, les élu(e)s du CST ont reçu individuellement un lien Team's permettant à chacun(e) de se connecter à distance hors des salles considérées comme les seuls lieux autorisés.

Non insistons pour que soit respecté le règlement intérieur que vous avez élaboré. C'est pour la CGT une question de considération pour l'instance elle-même, mais aussi pour les salariés que nous représentons.

Nous sommes conviés à ce CST bis à la suite de l'avis défavorable de l'ensemble des représentants du personnels sur la DSP de la DTPR.

Dans une collectivité qui respecterait la démocratie sociale, il aurait été respectueux pour les agents et leurs représentants de présenter un projet modifié.

Il paraît bien évident que dans une collectivité qui méprise les représentants du personnel, qu'il nous soit présenté exactement le même projet.

Nous imposer le même rapport que celui présenté au CST du 9 mars est une attitude tout simplement scandaleuse !

Seul le nom du fichier change, sinon tout est à l'identique, il suffit pour être convaincu, de lire la date du rapport.

Quel que soit l'avis rendu aujourd'hui par les représentants du personnel ce même rapport sera présenté à l'assemblée plénière du 2 avril prochain.

A nouveau nous assistons à un véritable « *Hold up démocratique !* ».

Nous ne sommes pas dupes, si vous nous réunissez aujourd'hui, c'est uniquement pour satisfaire à une obligation réglementaire.

Et vous osez nous parlez de dialogue social ?

Le dialogue social semble être pour vous un simple élément de langage, une notion bien abstraite.

Parlons maintenant de la souffrance des collègues de la DTPR, dont la santé mentale est préoccupante et que vous semblez mettre sous le tapis. D'ailleurs à ce sujet, un signalement a été fait sur le registre de sécurité.

Pour une réorganisation subie, certains vont perdre leur poste, pour d'autres collègues leur NBI va être supprimée.

La méthode utilisée n'est pas acceptable humainement.

Par exemple, on demande aux agents de rédiger des CV et de s'inscrire à des entretiens RH dans des délais contraints.

Comment trouver le mot juste pour qualifier ces méthodes ?

Avez-vous conscience que vous créez un climat social anxiogène, qui génère un mal-être profond chez les agents de la DTPR ?

La seule solution que vous leur proposez est une aide psychologique.

Cela ressemble à un mauvais sketch, où vous créez le mal et vous payez le médecin.

Question de conscience n'est-il pas ?

La CGT le réaffirme, ce qui se passe à la DTPR est grave !
C'est un virage politique inédit.

Il s'agit d'un plan de licenciement déguisé que la CGT condamne avec force !

La CGT revendique :

Aucun collègue ne doit perdre son poste !

Aucun collègue ne doit perdre de sa rémunération !

Aucun collègue ne doit déménager !

Aucun collègue ne doit perdre sa dignité au travail !

Devant de telles attitudes, la CGT mènera des actions de force.

Et bien évidemment, nous allons rendre un avis défavorable à ce CST bis.

Merci de votre attention.